

# Document d'Entrée en Relation (D.E.R. 2025.01)

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par les articles L521-2 du Code des Assurances



**Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ( [www.CNCGP.fr](http://www.CNCGP.fr) )**  
**SilmaTec Finance Sarl au capital social de 12.760 euros**  
**immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 777 651**  
**dont le siège social est situé 21 rue Pierre Lhomme - 92400 Courbevoie**  
**Bureaux : 5 rue Paul Napoléon Roinard - 92400 Courbevoie**  
**Tél. : 01 46 98 00 21 - [infos@silmatec.net](mailto:infos@silmatec.net) - [www.silmatec.net](http://www.silmatec.net)**

[Document Client / Prospect remis à :](#)

## I. Activités réglementées

SilmaTec Finance est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 07 005 063 (qui peut être consulté sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et exerce les activités réglementées suivantes :

### Conseil en Investissements Financiers

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

- ▲ Les conseils donnés en matière d'investissements financiers\* sont fournis de manière **non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte** mais suffisante des différents types d'instruments financiers. La rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.
- ▲ Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Atland Voisin, Arkea Reim, HSBC Reim, Perial, Sofidy.**

\*A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

### Démarchage bancaire et financier

- ▲ Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : **néant.**

### Courtage en assurance dans la catégorie « b »

- ▲ Courtier en Assurance (COA) positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisé en conseil de niveau 1.
- ▲ Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : **Alpheys, Axa, Cardif, Generali Conseil, Generali Patrimoine, HSBC Assurances, Intential, MMA Azur Assurances, Oradea, UAF Life Patrimoine, Unep, Vie Plus.**

- ⤴ Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10% des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10% des droits de vote ou du capital du cabinet) : **néant**.

### Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- ⤴ Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 010 424 délivrée par la CCI de Paris et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.
- ⤴ Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

### Courtier en opérations de banque et en services de paiement

- ⤴ Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**.
- ⤴ Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10% des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **néant**.
- ⤴ Nombre (2) et noms des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : **AXA Banque, CA Consumer Finance (CACF)**.
- ⤴ Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

### Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

- ⤴ Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**.
- ⤴ Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le mandataire détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**.

### Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement - mandataire non exclusif

- ⤴ Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation du mandant : **Accenti Finance - LGMH SAS, R.C.S. Paris 808.167.993, 12 avenue du Maine - 75015 PARIS. Partners Finance - R.C.S. Nancy n°404.681.496 - 16 rue de Malzéville - 54130 DOMMARTEMON**
- ⤴ Il peut vous être communiqué, sur simple demande, toute participation, directe ou indirecte, supérieure à 10% des droits de vote ou du capital, détenue par le mandataire dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement.

### Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

- ⤴ Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

## II. Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le cabinet sera amené à collecter vos éventuelles préférences en matière de durabilité, si vous êtes susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG et si vous souhaitez que ces critères soient pris en compte dans le cadre de vos investissements.

### III. Informations sur les modes de communication

---

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

### IV. Protection des données personnelles

---

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Stéphane VEAUX en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à [infos@silmatec.net](mailto:infos@silmatec.net).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

### V. Assurance professionnelle

---

Assurance en responsabilité civile professionnelle : MMA IARD, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9.

### VI. Litiges

---

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

### VII. Autorités de tutelle

---

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

## VIII. Clause de confidentialité

---

En l'application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine dans la cadre de ses missions de contrôle.

*Je soussigné(e),*

*atteste avoir pris connaissance du présent Document d'Entrée en Relation (DER).*

*Ce document est initié lors l'entrée en relation.*

*Il est renouvelé dans le cadre d'une mise à jour de votre dossier.*